

Présents : SCHAEFFER Philippe – NOËL Arnaud – BELONY Céline – BARBE Murielle – PETIT Lydie – Vanessa BARTHELEMY.

Absent : Gérard BLANCHON

Secrétaire de séance : Lydie PETIT

1. Revalorisation de l'indemnité de l'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;
Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
Vu les élections municipales complémentaires du 14 février 2021 ;
Vu la délibération du 23 février 2021 ne nommant plus qu'un adjoint ;
Vu le budget communal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonction des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

M. le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Arnaud NOËL, 1^{er} adjoint, n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 6.68 % du montant de l'indice brut de la fonction publique.

Cette indemnité prend effet le 23 février 2021.

L'indemnité du maire n'est pas révisée et reste à 15.43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT.

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonctions sont inscrits au budget communal.

2. Renouvellement des commissions communales

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.
Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes:

Bois	- Arnaud NOËL - Philippe SCHAEFFER - Gérard BLANCHON
Animations	- Céline BELLONY - Philippe SCHAEFFER - Murielle BARBE - Vanessa BARTHELEMY-PIERHOL
Travaux et environnement	- Arnaud NOËL - Murielle BARBE - Philippe SCHAEFFER - Lydie PETIT
Syndicat des eaux Euron-Mortagne	- Philippe SCHAEFFER - Arnaud NOËL - Suppléant : Gérard BLANCHON
Délégué scolaire – SIS	- Murielle BARBE - Vanessa BARTHELEMY-PIERHOL
Communication	- Murielle BARBE - Philippe SCHAEFFER - Lydie PETIT
CCAS	- Gérard BLANCHON - Carole BOUQUET - Arnaud NOËL - Yvette PERNIN - Julie HERNANDEZ - Magali MARTIN - Céline BELONY - Vanessa BARTHELEMY-PIERHOL
Délégué à la défense	- Philippe SCHAEFFER
Appel d'offre	L'ensemble du conseil municipal

3. Modification charges convention logement communal

Monsieur le maire rappelle qu'il est convenu dans la convention du logement communal et selon le décret n°87-713 du 28 août 1987 que le locataire doit prendre en charge financièrement la vidange de la fosse septique. La fosse est partagée entre le logement et les toilettes de la mairie reparti entre 80 % à la charge des locataires 20% à la charge de la commune.

Il est prévu de vidanger la fosse à la charge de la commune avant de faire payer le locataire.

La convention du logement sera modifiée et envoyée en recommandé au locataire pour le 30 avril.

4. Actualité

- Intervention de Madame TONIN, trésorière à Lunéville : Madame TONIN a présenté brièvement les grandes lignes de la comptabilité des collectivités et les résultats financiers de l'année 2020.

- SIS : le CAO a décidé d'enfourer les lignes – l'élection du 2nd vice-président et d'un nouveau délégué titulaire à la commission d'appels d'offre est reporté faute de quorum – le CA et le BP ont été votés – une classe ferme à la rentrée – les travaux suivent leur cours – le périscolaire est en suspend (dans l'attente des subventions) – la convention ADMR est prolongée 18 mois pour la gestion des moussillons.

- CCTLB : expertise sur le contrat avec Veolia en cours pour la renégociation des tarifs Veolia – le service mobilité propose du covoiturage « rezo pouce » ; un balisage sera installé dans chaque commune – il est question de transférer la compétence « SDIS » à la CCTLB suite à une révision des barèmes de prestation.

- CLS santé mentale : Monsieur SCHAEFFER participera à l'atelier de la prévention et la santé mentale en partenariat avec le PETR.

- Radio RCM : le 25 mars 2021, le Maire présentera la commune vers 9h30 – fréquence radio : 97.6

- Nettoyage abords du village : le samedi 24 avril à 14h00, les habitants sont conviés pour le nettoyage du village (église, caniveaux, etc)

- Panneau pocket : un accès sera donné aux nouveaux élus pour publier sur l'application.

- Lulu : les nouveaux élus sont invités à donner leur permis pour utiliser la voiture électrique Lulu s'ils le souhaitent.

- Feux d'artifice : le conseil est invité le samedi 20 mars à Xertigny a un tirage de feux d'artifice. Mme PETIT informe que les produits du prestataire ne sont pas fiables ; la proposition n'est pas retenue

- Remerciements : Madame VOINOT, la grand-mère de Carine SPEICHER – la secrétaire, remercie chaleureusement le conseil municipal pour l'envoi de gerbe lors du décès de son mari.

- PCTE : la CCTLB souhaite la liste des projets pour la commune ; il est envisagé : l'aire de jeux, l'achat de la maison Humbert, la traversée du village et la création d'une nouvelle mairie et d'une salle socioculturelle.

- CCID : il est présenté la CCID aux nouveaux membres du conseil municipal

- Commission de contrôle de la liste électorale : il est présenté la commission et son rôle

- Pâques : la commune offrira des friandises aux enfants qui auront préparé « des nids » devant leur maison.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le jeudi 1^{er} avril 2021 à 20h00.

La séance est levée à 23h00.

Philippe SCHAEFFER	Arnaud NOEL	Céline BELONY	Murielle BARBE
Lydie PETIT	Gérard BLANCHON	Vanessa BARTHELEMY	